Sur les 25 abstentions dans le scrutin, on en compte 16 qui ne voteront pas l'article 7 ; ce sont MM. Chanzy, Corne, Cunin-Gridaine, Dauphinot, Denis, Dubois-Fresnay, Mangini, Fourichon, Fournier, Galloni d'Istria, Pothiau, de Ladmiraul, de Lasteyrie, de Saint-Vallier, de Tréville, de Vallée, — et 9 qui se sentent disposés à le voter, ce qui donnerait comme résultat 155 contre l'article 7 et 140 pour. — Mais dans la discussion, il peut y avoir bien des surprises, et il faut attendre avant de se prononcer.

Pour l'instant, la session est close, nous nous retrouverons dans trois semaines.

CHARLES DUPUY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le cabinet Waddington a vécu ! L'élévation de M. de Freycinet à la présidence du conseil, qui ne faisait aucun doute il y a quarante-huit heures, est devenue, depuis hier, beaucoup moins certaine. La façon dont le général Gresley a jeté son portefeuille à la tête des radicaux a produit sur la Chambre une impression telle, qu'un simple replâtrage devient à peu près impossible. D'ailleurs, il n'y a plus de majorité républicaine ; la situation est inextricable.

Mais procédons par ordre.

Il s'agit de l'interpellation des députés républicains de la Gironde sur les résolutions prises par le ministre à l'égard de M. de Carayon-Latour, colonel de l'armée territoriale. Ce que blâme M. Raynal, ce n'est pas le conseil d'enquête qui a acquitté notre ami M. de Carayon-Latour, c'est le ministre de la guerre. M. le ministre a eu tort de ne pas révoquer, par mesure disciplinaire, malgré la décision des juges, le colonel du 140e.

Ici, l'incident devient intéressant.

Le ministre de la guerre se lève avec résolution, monte à la tribune et prononce ces simples mots :

« Je n'approuve en rien la conduite des officiers de l'armée territoriale qui ont pris part aux banquets légitimistes, à Bordeaux ou ailleurs. J'ai pris à leur égard les mesures disciplinaires qui étaient en mon pouvoir.

» J'ai agi autrement à l'égard de M. de Carayon-Latour, parce que je croyais que lorsqu'il était déjà révoqué comme maire, je devais atteindre sa révocation comme officier supérieur, par la voie de la commission d'enquête. J'ai respecté la décision du conseil d'enquête ; j'en accepte toute la responsabilité. Quant à revenir sur cette décision, je ne le ferai jamais ! »

Et ce disant, le général Gresley martelle la tribune d'un vigoureux coup de poing, puis descendant les marches d'un pas alerte, il va reprendre ses papiers à son banc et quitte la salle, regardant la gauche stupéfaite.

Aucun compte-rendu ne peut décrire l'effet produit par ces paroles, par le ton avec lequel elles ont été prononcées et par ce brusque départ.

La Chambre est haletante d'émotion. La droite salue le ministre d'un tonnerre d'applaudissements. La gauche est debout, frémissante ; elle montre le poing au général qui sort, elle l'apostrophe et l'injurie.

M. Gambetta, en présence de ce déchaînement de fureur indescriptible, se lève, rappelle en vain la Chambre au respect d'elle-même et, détail à noter, brise dans sa colère le rebord de la tribune avec son coupe-papier en ivoire.

Au bout d'un quart d'heure, le silence se rétablit. M. Keller félicite le général Gresley de n'avoir pas voulu laisser fléchir en cette circonstance les principes et les traditions de la juridiction militaire ; il affirme les droits de citoyen qu'ont les officiers de l'armée territoriale, en dehors de leurs convocations.

Puis on voit apparaître le vainqueur de Blanqui, M. Achard qui monte, descend les degrés de la tribune, va, vient, reprend son siège, le quitte, le regagne, réclame la parole, y renonce et la redemande pour déclarer que ce qui se passe est un défi à l'OMNIPOTENCE de la Chambre !

Après quelques mots du ministre Tirard, ex-bijoutier, qui a la prétention aujourd'hui de faire le Matamore, la Chambre vote sur l'ordre du jour pur et simple demandé par le cabinet.

244 adoptent l'ordre du jour pur et simple, 163 le rejettent.

Mais parmi les 244, se trouvent environ 115 membres de la droite. 129 membres de la gauche républicaine et du centre gauche seulement ont voté pour le ministère.

Les 163 se répartissent entre l'union républicaine et l'extrême gauche et cinq bonapartistes. Le ministère a donc été battu par 158 voix de gauche contre 125, puisqu'il n'accepte pas une majorité provenant des voix de la droite. C'est sa mort bien et dûment constatée.

Quant au général Gresley, nous n'en dirons qu'un mot : Après avoir, depuis dix mois, tout sacrifié aux exigences radicales, tout cédé ; après n'avoir reculé devant aucune compression, après avoir abandonné ses compagnons d'armes, il a profité de l'occasion pour essayer de reconquérir leurs bonnes grâces, et pour sortir honorablement du gouvernement.

Ce fier départ ne lui coûtait guère, parce que le cabinet était démissionnaire ; et, en tout cas, il ne peut faire oublier la triste administration de ce ministre.

Qu'il s'en aille avec M. Le Royer !

La magistrature et l'armée saluent avec joie le départ de ces deux hommes ! Elles savent que c'est par eux qu'elles ont été livrées aux radicaux !

EDMOND BÉRAUD.

INFORMATIONS

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu hier dans le département de Seine-et-Oise.

Arrondissement de Versailles (2e circonsc.) Electeurs inscrits : 11.711 — Votants 6.726. — M. Hippolyte Maze 4.480 (élu) M. Hippolyte Buffenoir 1.264. Bulletins blancs et nuls 833.

Une élection de conseiller général a eu lieu hier dans le canton de Pont-de-Vaux (Ain) Voici le résultat du scrutin Inscrits : 3,566 — Votants 2,585 M. Herbet 1,601 (élu) Molard 983.

Le *Voltaire* croit savoir que le général Filippi, qui vient d'être admis dans la section de reserve de l'état-major général de l'armée, sera remplacé comme commandant de la place de Paris et du département de la Seine, par le général Lambert.

Hier, dimanche à Argenteuil M. Albert Jolly, député de Seine-et-Oise a rendu compte de son mandat devant une assemblée composée de 900 à 1,000 électeurs.

L'assemblée a voté à l'unanimité, moins une voix, un ordre du jour de confiance à M. Albert Jolly.

M. Baragnon, sénateur inamovible, a fait hier, à Nîmes, une conférence sur la liberté de l'enseignement et les droits du père de famille. La séance était présidée par le duc de Fitz-James, conseiller général. L'assemblée se composait de plus de 2.000 personnes.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

La Mairie nous communique l'avis suivant, avec prière de le reproduire :

« Par une heureuse initiative, quelques industriels de la ville, en vue de venir en aide à leurs ouvriers pendant la période des grands froids, ont décidé qu'ils livreraient les charbons nécessaires aux besoins du ménage au prix coûtant.

» L'Administration municipale engage instamment tous les industriels à suivre cet exemple. Ils alléveront d'une manière efficace les misères qui sont aggravées par la rigueur exceptionnelle de la saison. »

Les quêtes à domicile, organisées par l'Administration municipale, ont continué vendredi et samedi. Elles ont produit, le premier jour, 955 francs 20 c., et le second, 509 fr. 35.

73 paquets contenant de vieux vêtements et du linge, ont aussi été recueillis pendant ces deux jours.

La Mairie nous communique cette note :

« M. Isaac Holden-Croothers, manufacturier à Croix, a fait remettre, à M. le maire de la ville de Roubaix, la somme de mille francs, pour être distribuée aux pauvres par les soins du Bureau de Bienfaisance. »

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. Gustave Debruille, employé de commerce, désireux de contribuer au grand mouvement de charité qui s'opère en ce moment dans le but de secourir les familles rendues nécessiteuses par suite des rigueurs de l'hiver que nous traversons organise, pour le dimanche 4 janvier 1880, un grand concert vocal et instrumental qui sera donné dans le grand salon de l'Hôtel-de-ville.

M. Debruille s'est assuré le concours d'une de nos meilleures sociétés de chant et d'artistes distingués de notre ville.

Le programme paraîtra incessamment.

Nous sommes heureux d'annoncer que, désireuse de venir en aide aux familles pauvres du quartier Sainte-Elisabeth, la Société chorale l'*Avenir*, dirigée par M. César Petit, organise, pour dimanche prochain, 28 décembre, une soirée bachique qui sera donnée dans son local, rue de Lannoy, 67.

Nous avons annoncé dernièrement que la musique des Sapeurs-Pompiers d'Halluin organisait, pour le 8 février prochain, un concert de bienfaisance. Une lettre que nous recevons aujourd'hui du chef de cette société musicale, nous informe qu'en présence des rigueurs de l'hiver, il a été décidé que le concert aura lieu le 18 janvier, et sera donné exclusivement au bénéfice des pauvres.

Voici comment se sont repartis les votes des députés du Nord dans le scrutin de l'ordre du jour pur et simple motivé par l'interpellation Achard.

Ont voté pour : MM. Georges Brame, Dubuchy, Giraud, Guillaume, baron de La Grange, Pierre Legrand, de Marcère, Plichon, des Retours, Telliez, Bethune.

Ont voté contre : MM. Cirier, Louis Legrand, Masure, Serépel.

N'ont pas pris part au vote : MM. Alf. Gérard, Trystram.

Absent par congé : M. Joos.

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture au ministère des postes et des télégraphes, d'un crédit supplémentaire de 500,000 fr. sur l'exercice 1880, applicable à la 2e section du budget, chapitre 81 : Dépenses diverses (Postes . Tous les représentants du Nord ont émis en vote favorable au projet.

Un député du Nord, M. Pierre Legrand a adressé, samedi dernier, à M. le ministre des Travaux publics, une question sur la lenteur avec laquelle se font les transports sur le réseau exploité par la Compagnie du Nord. Nous extrayons du compte-rendu du *Journal officiel* le texte complet de cette question :

M. Pierre Legrand. — Messieurs, j'ai eu l'honneur de prévenir M. le ministre des travaux publics que je désirais appeler son attention sur des faits d'une haute gravité et qui réclament une très-prompte solution.

La ville de Lille et plusieurs autres centres de la région du Nord sont sur le point de manquer du charbon : Non pas que ce combustible manque, mais les moyens de tranport font défaut.

D'avis que j'ai reçus récemment, il résulte que, dans Lille même, trois ou quatre usines, dont je pourrais donner les noms, sont exposées à chômer demain faute de charbon ; or, chacune de ces usines occupe 1,500 ouvriers environ, et le besoin de travailler est grand partout. Les patrons et chefs d'industrie estiment avec raison qu'il importe de donner aux ouvriers un travail régulier qui leur permette de traverser la période rigoureuse que nous subissons ; ils estiment que le travail est la meilleure manière de leur venir en aide ; mais malgré la bonne volonté de tout le monde, nous n'atteindrons pas ce résultat désiré, si la compagnie du Nord ne nous seconde pas. Et malheureusement elle n'est guère en situation de nous seconder.

S'il ne s'agissait que d'un fait exceptionnel, je ne serais pas à cette tribune ; mais c'est un fait notoire que, même en temps normal, le matériel de la compagnie du Nord n'est pas en rapport avec les besoins ; le personnel ne suffit pas, les gares sont trop petites, et les quais de débarquement trop restreints ; en un mot, les moyens de la compagnie du Nord ne sont pas en rapport avec les exigences du trafic auquel elle doit pourvoir. En temps de crise, la situation devient intolérable.

Dans ces conditions, nous sommes unanimes pour juger qu'à un grand mal il faut un prompt remède.

J'ai donc l'honneur de demander à M. le ministre, au nom de tous les industriels, au nom de la nombreuse et intéressante population ouvrière qu'ils occupent, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour forcer la compagnie du Nord à mettre à la disposition de l'industrie et du commerce, les moyens nécessaires pour empêcher le chômage qui nous menace et qui, dans les circonstances actuelles, serait un véritable danger public. (Très-bien ! et applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

M. de Freycinet, ministre des travaux publics. — Les faits signalés par l'honorable M. Pierre Legrand ne sont malheureusement pas particuliers à la ville de Lille. On les constate dans la plupart des centres de consommation. A Paris, notamment, il y a toutes sortes de difficultés pour l'approvisionnement des usines et même des particuliers. Un très grand nombre de villes sont dans le même cas.

Mais je crois que l'honorable M. Legrand n'a pas été très-exactement renseigné, quand il a voulu faire peser exclusivement sur la compagnie du Nord la responsabilité de cet état de choses.

Il est possible que, sur certains points et à certains jours, le matériel n'ait pas été suffisant, mais on ne peut pas dire que ce soit là un fait général sur le réseau du Nord. Le matériel de la compagnie — je m'en suis assuré — suffit, non-seulement aux besoins normaux, mais encore aux besoins qui dépassent la limite ordinaire. C'est ainsi que, dans les derniers jours de novembre et au commencement de décembre, alors que les canaux ont été gelés et que, par conséquent, un grand trafic a reflué sur les lignes du Nord, le matériel a été suffisant. La raison en est simple : une compagnie de chemin de fer serait bien intelligente si elle ne pouvait faire face à un accroissement subit de ses besoins ordinaires.

Il n'est pas nécessaire pour cela d'augmenter le nombre des wagons, il s'agit simplement d'organiser des trains de marchandises plus fréquents et à vitesse plus accélérée. C'est ce qui a été fait par celle de Nord. Nous avons, du reste, pressé les conseils des compagnies d'entrer dans cette voie, et on y est entré d'une manière générale.

Malheureusement, il s'est produit un fait plus grave, qui échappe à l'action du ministre des travaux publics : aux gares d'arrivage, les marchandises n'ont pas été enlevées par les destinataires. (C'est cela !)

Ce n'est pas seulement à Lille, mais c'est encore à Paris, à Tourcoing, dans presque tous les centres industriels, que les marchandises sont restées en gare.

Les moyens de camionnage, à l'heure où je parle, font défaut sur une foule de points.

Si vous vous renseigniez sur ce qui se passe ici même, à Paris, vous sauriez que le travail utile du camionnage actuel n'est guère que le huitième ou le dixième de la moyenne en temps ordinaire.

Il y a trois jours, une expérience a été faite à la compagnie du Nord : avec 200 chevaux, on n'est parvenu qu'à effectuer le le quart ou le cinquième du transport habituel.

Cela tient à ce qu'on est obligé d'augmenter le nombre des chevaux d'attelage dans une grande proportion, à cause des difficultés de la marche, et que, d'autre part, on fait moins de trajets.

Et ce qui s'est fait sentir dans l'organisation puissante d'une compagnie de chemin de fer a dû, à plus forte raison, se manifester chez les particuliers. Tout le monde a été ainsi pris au dépourvu.

J'ai reçu, aujourd'hui même, une lettre du préfet du Nord qui indique que c'est là la principal cause des maux dont il est le premier à gémir.

Il vient de réunir les principaux industriels de la région et ils délibèrent actuellement pour tâcher de se concerter avec les municipalités et d'arriver à une organisation plus en harmonie avec leurs besoins.

Quant à moi, je me suis empressé de saisir de la situation mon collègue de la guerre et mon collègue de l'intérieur.

Mon collègue de la guerre m'a dit qu'en ce qui le concerne, il était tout disposé à venir en aide au camionnage dans les localités où l'armée a des moyens d'attelage et où des représentants autorisés, soit des chemins de fer soit des grandes industries, se mettront en rapport avec l'administration militaire. (Marques d'approbation à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur a envoyé, aujourd'hui même, des instructions pressantes à toutes les municipalités pour que les efforts les plus grands soient faits afin de déblayer les voies d'accès aux gares.

J'ai écrit moi-même hier au préfet de la Seine, pour l'adjurer de redoubler d'efforts afin de déblayer les rues aux abords des gares.

M. Janvier de la Motte père. — Il n'aurait pas dû attendre votre lettre. (Exclamations à gauche.)

M. le Ministre. — Je répondrai à l'honorable M. Janvier de la Motte qu'à la Préfecture de la Seine moins qu'ailleurs, je n'ai eu lieu de craindre que les fonctionnaires républicains n'aient pas fait leur devoir. (Très bien !)

Mais quand il surgit des circonstances exceptionnelles, on comprend que nos instruction prennent un caractère exceptionnellement pressant. C'est à ce point de vue que j'ai dû écrire à M. le préfet de la Seine. Très certainement, M. le préfet aurait fait son devoir dans tous les cas, et si je lui ai écrit c'est non pas parce que j'en doutais, mais parce que j'avais également à faire le mien. (Très-bien ! très bien !)

M. Haentjens. Il est possitif qu'à Paris le déblaiement se fait bien mal !

M. Janvier de la Motte père. — Je ne doute pas que vous, monsieur le ministre, vous n'ayez fait votre devoir.

M le président. Monsieur Janvier de la Motte, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre. Pour terminer, je dirai qu'au moment où je parle, on a réuni, par mon ordre, au ministère des travaux publics tous les chefs de compagnies ainsi que les inspecteurs généraux des ponts et chaussées et des mines chargés du contrôle, et ils étudient ensemble les moyens de venir en aide à l'encombrement des gares, soit par déchargement sur des terrains n'appartenant pas aux compagnies de chemins de fer, soit en se servant des troupes que M. le ministre de la guerre voud a bien mettre à notre disposition. (Très bien! très bien !)

M. Pierre Legrand. Je remercie M. le ministre des travaux publics des bonnes paroles qu'il vient de prononcer. Mais qu'il me permette de lui dire qu'il ne suffit pas de paroles en ce moment : il faut des actes. (Très-bien sur quelques bancs à gauche).

La commission dont il nous parle pourra prendre des mesures en vue de l'avenir, mais aujourd'hui il y a un mal présent auquel il faut remédier tout de suite. Le retard d'un seul jour dans le service des grandes villes, entraîne le chômage, et le chômage je le répète, est un danger public. (C'est vrai !)

La Compagnie du Nord, comme toutes les autres compagnies, est, il est vrai, dans une situation exceptionnelle ; les temps en sont la cause. Mais si cette compagnie, en temps normal, n'a ni le matériel, ni le personnel nécessaires, *a fortiori* ne l'a-t-elle pas aujourd'hui. C'est de cette situation, remontant bien avant l'hiver, que nous nous plaignons. Ce n'est pas le moment de traiter cette question à fond. Qu'il me suffise de dire à la Chambre que j'ai en main la preuve qu'il y a eu des plaintes nombreuses. Il y a eu, de la part des chambres de commerce, des plaintes qui remontent à de longues années, constatant que la compagnie du Nord n'est pas outillée, comme personnel et surtout comme matériel de façon à faire face à toutes ses obligations. La Chambre de commerce de Lille pourrait renouveler utilement ses doléances aujourd'hui.

Je vous en supplie, monsieur, le ministre, prenez des mesures urgentes, le danger est trop grand pour que, votre attention étant sérieusement appelée sur ce point, vous ne fassiez pas disparaître les entraves que nous vous signalons.

M le ministre des travaux publics. Il y a trois semaines que nous faisons tout ce qui nous est possible : notre attention est, depuis l'origine, appelée sur cet état de choses ; mais il y a des cas de force majeure auxquels personne ne peut se flatter de trouver un remède efficace. (Très-bien ! très-bien !)

NOMINATIONS SCOLAIRES. — Mme Léonie Derycke, sœur Marie-Paulinc, de la congrégation de la Ste-Union de Douai est nommée institutrice publique à Marcq-en-Barœul, hameau de la *Cité*, en remplacement de Mme Françoise Castry, sœur Séraphine, nommée directrice de la Salle d'asile publique de Marcq-en-Barœul même hameau. Mme Adelaïde Couteau, sœur Gérasime, qui occupait ces fonctions, a reçu une autre destination.

Mme Elenezia Gobert, sœur Gertrude, de la même congrégation que les précédentes, a été nommée directrice de la Salle d'asile publique de Bondues, en remplacement de Mlle Clémence Catteau dont la délégation prend fin.

MM. U. Arqueveux et Verlogeux viennent de passer brillamment leurs examens devant la commission de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Lille.

Ils ont été reçus tous deux avec mention honorable.

On a distribué samedi aux députés deux projets de loi portant établissement d'une surtaxe sur les alcools et les vins aux octrois de Saint-Amand et de Valenciennes.

M. le préfet du Nord vient d'inviter les maires du département à établir, dans les premiers jours de janvier 1880, le mouvement de la population pendant l'année 1879.

Le conseil municipal et le bureau de bienfaisance de Neuville-en-Ferrain, se sont réunis, vendredi, afin d'aviser aux moyens de secourir les indigents que les rigueurs de l'hiver, et par surcroît le manque de travail, font tomber dans une situation entièrement pénible.

Une proposition de souscription publique a été faite, mais il a été reconnu qu'une souscription n'apporterait qu'un soulagement insuffisant à tant de misères, et qu'il était préférable d'employer toutes les sommes disponibles aux budgets du bureau de bienfaisance, à l'achat immédiate de couvertures et de charbon Il a été décidé de doubler les secours en substances.

Le conseil municipal a voté un crédit de 500 francs, pour être ajouté au montant des budgets du bureau de bienfaisance.

Une commission spéciale composée de cinq membres. MM. Cau-Carrette, Dhalluin-Glorieux, Henri Cau, Alfred Delebecque et Dhalluin-Delannoy, a été nommée pour l'emploi et la répartition des secours.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, vers 10 heures du soir, au chemin de la Latte, 100, au domicile de M. Louis Leleu, trieur.

Le feu a été presque aussitôt aperçu par M. Léopold Vandenberghe, locataire de la maison, qui a averti M. Leleu. A eux deux, ils se sont rendus maîtres de ce naissant incendie.

Le feu s'était communiqué de la cheminée au plancher du grenier, qui commençait déjà à être largement atteint.

Les dégâts, en somme, sont de peu d'importance.

Il est arrivé un malheureux accident à une jeune ouvrière, samedi dernier, dans l'établissement de MM. Tiberghien, à Tourcoing.

Elle a eu la main droite prise dans un engrenage, trois doigts sont complétement mutilés ; la première phalange de l'index a été arrachée.

Cette jeune ouvrière s'appelle Clémence Blomme, elle est agée de 22 ans. Une particularité singulière est que la blessée remplaçait une de ses compagnes absentes.

On nous écrit de Lys-lez-Lannoy :

« Hier avait lieu, à *Lys-lez-Lannoy* un concert donné par l'*Harmonie* de la commune. Malgré la rigueur du temps, le programme, bien compris, avait attiré un auditoire assez nombreux. Disons vite que le programme a tenu toutes ses promesses. M. Corneillier nous a charmé par ses chants patriotiques, M. Toussart nous a dit *le Vallon* de Lamartine avec infiniment de goût et de justesse. Ces deux artistes ont ensuite réuni leurs voix dans la *Veillée*, un duo de nos pères qu'on entend toujours avec un nouveau plaisir. Le violoniste, M. Bailly, 1er prix du Conservatoire de Bruxelles, n'attend pas notre faible éloge pour affirmer ses nombreux lauriers. Remercions en passant M. P. Bettremieux, pour sa fantaisie sur la *Norma*, pour flûte ; M. Debarge, clarinette, et surtout MM. Venet et De Meunink, pianistes, pour leur jeu brillant et enlevé. M. Daufy s'était réservé la partie comique de la soirée, il s'est tiré à merveille de ses diverses chansonnettes ; son *beau Pompier* surtout lui a valu de légitimes rappels.

» L'*Harmonie* et l'*Union chorale* ont été entendues avec plaisir.

» Dans toute fête bien organisée on doit faire la part du pauvre. Une quête, faite spontanément par Mme Louis Boutemy et Mlle Hespel, produisit 95 fr. 80 cent. Merci aux deux gracieuses quêteuses. » O. L. C.

La distribution des prix et des récompenses décernées par la Société industrielle du Nord de la France, pour le concours de 1879, a eu lieu dimanche, à deux heures, sous la présidence de M. Adrien Bonte.

M. le général Lefebvre, M. le préfet du Nord, M. Foncin, recteur de l'academie de Douai, M. Dutilleul, sénateur, maire de Lille, et de nombreuses notabilités industrielles, assistaient à la cérémonie.

A l'ouverture de la séance, M. Corenwinder a rendu compte des résultats des concours.

M. Cornut a donné ensuite lecture de son rapport sur les travaux de l'année et a proclamé les noms des lauréats, que nous reproduisons ci-dessous :

Fondation Kuhlmann. — Grandes médailles. — MM. Auguste-Alfred E. Lebreton, pour un appareil indicateur de vitesses ; Edouard Gand, rappel de médaille d'or pour son troisième volume du cours de tissage.

Prix et médailles de la société. — Médailles d'or. — MM. Fortuné Leurs : Guide pratique des fabicants de sucre ; Paul Sée : Etude sur les arts textiles à l'Exposition de 1878 ; Lesluin : Travaux relatifs à l'enseignement agronomique ; Charles Cousin : Parachute pour mines ; Auguste Wacquez-Lalo : Services rendus à l'enseignement géographique ; Charles-Jean-Gabriel Marsillon : Appareil garde-corps pour tramways ; Jules Coquillon : Grizoumètre portatif.

Médailles de vermeil. — MM. Léonel Oudin ; Etude sur les sociétés anonymes ; Tibulle Collot : Etude sur les engrais à l'Exposition de 1878 ; Jean-Baptiste Deleporte-Bayart : Etude sur l'agronomie à l'Exposition de 1878.

Médailles d'argent. — MM. Louis-Félix Deschamps : Niveau d'eau pour chaudières ; Georges Philippe : Etude sur l'hygiène des habitations ; Henri Pollet : Dosage des nitrates et des nitrites dans les mélasses de sucreries ; Luigi Galbiati : Machine à pantiner la soie.

Médailles de bronze. — MM. Léon Verlinde : Monte-charges à cône de friction ; Georges Duputel : Application de l'induline sur les libres végétales ; Théophile Casier : Appareil graisseur.

Prix en argent. — 500 fr., MM. Paul Sée : Etudes sur les arts textiles de l'Exposition ; id., Edouard Gand : Ouvrage didacrique sur le tissage.

Fondation Verlander. — Prix en volumes. — MM. Théodore Pesez : Concours d'anglais, prix d'une valeur de 100 fr. ; Ernest-Paul Basker, id., 100 fr. ; Emile-Louis Wallet : Concours d'allemand, prix d'une valeur de 100 fr., auquel la Société joint une médaille de bronze ; Henri Bonpain, id., 100 fr. ; Henri Imbert : Concours d'anglais, id., 50 fr. ; Hector Darras, id., 50 francs.

Prix de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur. — Concours de chauffeurs. — 1er prix, Louis Loonis, à Lille : 250 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 2e prix, Louis Strobbe, à Lille : 200 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 3e prix, Charles Lechantre, à Roubaix, 100 fr., une médaille d'argent et un diplôme ; 4e prix, Julius Desmedt, à Tourcoing : 100 fr., une médaille d'argent et un diplôme.

Une agréable surprise a été réservée aux assistants à la fin de la séance, par le conseil d'administration de la Société industrielle.

La Société voulant récompenser les services rendus à la fabrique des sucres par M. Corenwinder, lui a décerné une grande médaille d'or.

M. Corenwinder, qui ignorait cette décision de la Société, s'est montré vivement ému.

Voici le stock des marchandises existant au 1er décembre 1879, avec indication de la valeur pour laquelle ces marchandises sont assurées.

	Poids.	Valeur.
Stock au 1er janv. 1879	2.906.317 60	1.999.463 05
Entr. les 11 prem. mois	3.981.690 20	3,359.100
Totaux.	6.688.007 80	5.358.560 05
Sort. les 11 prem. mois.	4.654.132 90	3.557.029 05
Stock au 1er déc. 1879.	2.033.874 90	1.801,533 »»

Le chien d'un habitant de la rue des Fabricants a mordu, hier, à la jambe droite, un passant, M. Antoine Carnoy. Plainte a été portée et procès-verbal rédigé contre le propriétaire de l'animal.

Samedi, vers onze heures et demie du soir, le feu a éclaté au deuxième étage d'une maison de la cour du Chaudron, rue de Tournai, à Lille, occupée par M. Colette, fabricant de fil.

Tout a été détruit.

La perte pour le matériel et les marchandises est évaluée à 10.000 fr. assurée pour 28.000 fr., pour l'immeuble à 11,000 assurée pour 15.000 fr.

Le brouillard était si épais que le guetteur n'a aperçu les flammes que tardivement.

M. J.-C. Knoch de Raval (Russie) en visitant le jardin zoologique avec un honorable négociant qui le représente à Lille, s'est étonné du petit nombre d'animaux qu'il renferme. Il a voulu contribuer à enrichir ce jardin et a promis d'envoyer un jeune ours. Cet animal fait route en ce moment sur Rotterdam, d'où il sera expédié à Lille. Fort heureusement il est habitué aux froids rigoureux que nous subissons en ce moment.

Si toutes les maisons étrangères représentées à Lille suivaient ce bon exemple, dit l'*Echo*, nous aurions bientôt l'un des jardins zoologiques les plus riches du monde.

Tribunal correctionnel de Lille

Il y a quelques mois, nous racontions qu'un garçon de dix-huit ans, Alph. Cowet, d'Annappes, avait été arrêté à la suite d'un grand nombre de vols. Il cultivait surtout la montre et les bijoux, les vendait et menait joyeuse vie. Il avait une profonde horreur du travail. Tous les conseils, toutes les exhortations de ses parents n'avaient aucun bon résultat. On comprend que son genre d'existence était trop agréable pour qu'il en changeât, comptant sans doute qu'elle durerait toujours.

Son grand-père, au lieu d'appuyer les observations des parents, trouvait qu'ils jugeaient mal leur enfant, que lui trouvait parfait, jusqu'au jour où il lui enleva pour quelques milliers de francs de titres qu'il gardait précieusement dans son coffre.

Les titres furent vendus et l'argent gaspillé. Dès lors le grand-papa reconnut que les parents du jeune homme avaient raison ; mais cela n'a pas fait rentrer ses titres.

Cowet avait trouvé des debouchés chez les fripiers. Il leur vendait à prix réduits les montres et les bijoux. A ce propos, l'un d'eux a été victime d'un joli tour.

Malgré son jeune âge Cowet est si adroit qu'en vendant une montre à un fripier de la rue St-Genois, il lui en enleva une, et ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il la lui offrit en vente séance tenante. Le fripier ne reconnut qu'après le départ de Cowet qu'il venait de payer une montre qui lui appartenait.

Le récit du fripier a beaucoup égayé l'auditoire. Le tribunal lui-même a pu à peine tenir son sérieux ; mais Cowet rit à se rompre les côtes. Du reste, son attitude est mauvaise ; il est presque impoli envers le tribunal, comme il l'a été d'ailleurs avec le commissaire de police qui a procédé à son arrestation et à l'enquête.

Il est condamné à dix-huit mois de prison. Joli début !

AVIS

MM. les officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale sont invités à se rendre au *Café Ginions*, le samedi 27 décembre, à huit heures et demie du soir, à l'effet de décider s'il n'y aurait pas lieu de fonder un centre de réunion tout-à-fait facultative. Le but de cette réunion serait de mettre en présence tous les officiers habitant Roubaix qui arrêteraient les mesures à prendre dans les différentes circonstances où il y a lieu de se réunir.

MM. les officiers qui seraient empêchés d'assister à la réunion de samedi prochain, sont priés de donner leur avis sur cette fondation nouvelle dans une lettre qu'ils adresseront au *Café Ginions*, avec indication de leur domicile.

On nous demande l'insertion de la note suivante :

« Les déserteurs belges sont invités à se rendre, sans retard, chez M. Max, cafetier, rue du Chemin de fer, N° 33, à Roubaix, en face du bureau de Poste, pour y prendre connaissance du compte-rendu de l'assemblée de leurs confrères à Paris, au sujet d'une amnistie plénière à solliter du gouvernement belge à l'occasion des fêtes de 1880. »

SAINT-POL-SUR-TERNOISE. — Un fait de sauvetage très-louable vient de s'accomplir près de la vallée de Saint-Martin-Eglise-lez-Hernicourt.

Avant-hier, vers cinq heures du soir, M. Carette, négociant à Houdain, revenant de voir son frère, vérificateur de tabacs à Hestrus, entendit des cris plaintifs dans la direction d'un champ formant une fosse assez profonde où la neige s'est amoncelée à une hauteur de près d'un mètre.

Bravant le danger, M. Carette, en courageux sauveteur, s'élance dans la direction de la voix qu'il vient d'entendre, et après quelques instants de recherches, il est assez heureux pour retrouver un pauvre voyageur transi de froid, à demi mort, qui, sans bien connaître le pays, s'était égaré dans ces parages bordés de fossés profonds remplis de neige.

M. Carette conduisit ce voyageur dans de meilleurs chemins et le fit entrer dans une maison, la plus voisine qu'il put rencontrer. Là, les soins donnés à ce voyageur ne tardèrent pas à lui faire recouvrer connaissance.

L'année dernière M. Carette sauvait de l'eau en se jetant à la nage, un jeune homme d'une quinzaine d'années qui se noyait dans la Ternoise.

ARMENTIÈRES. — Le Conseil municipal vient de voter un premier secours de 40.000 francs pour les familles malheureuses, de plus une souscription publique est ouverte pour le même objet, et prend beaucoup d'extension.

DOUAI. — Le Comité de la loterie douaisienne continue à placer ses billets et a recevoir des lots variés.

M. Brun, ingénieur, directeur de la Compagnie des mines de l'Escarpelle, a mis à sa disposition deux wagons de charbon, soit 20.000 kilogrammes. M. Ridoux met à la disposition de M. le maire de Douai un wagon de charbon de mines d'Azincourt. Nous applaudissons de tout cœur à ces actes de générosité.

NOUVION. — Un générateur de l'établissement de MM. Billaudel et Cie (filature et tissage) à Nouvion (Aisne), a fait explosion dans la journée de vendredi. Il y a trois victimes, parmi lesquelles M. Billaudel lui-même. Les dégâts matériels sont considérables. La cause de la catastrophe est encore inconnue.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 décembre. — Hélène Desmettre, rue des Poutrains. — Marie Goethals, Issue-Thaon.

Du 20 décembre. — Louis Bondeel, aux Phalempins. — Hélena Vermeulen Marlière. — Marguerite Dumoulin, rue de Renaix. — Albert Roussel, rue Cœur-joyeux.

Du 21. — Alphonse Wurtemans, sentier de Roncq. — Jeanne Plateau, rue Delespierre. — Aurélie Cau, rue des Poutrains. — Jeanne Bélengé Brun-pain. — Marie Wagnon, aux Orions.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 décembre. — Arthur Delescluse, 5 ans et 11 mois, rue Veau d'or. — Louis Dubar 75 ans et 2 mois, époux de Sophie Catteau, Pont de Neuvilie. — Achille Dommelaer, rue du Moulin.

Du 20 décembre. — Catherine Barrez, 53 ans et 1 mois, épouse de Edouard Deblauwe, rue de la Croix-Rouge. — Louis Parmentier, 45 ans peintre, époux de Adele Delannoy, barrière du Tilleul. — Napoléon Tonnel 72 ans et 11 mois, veuf de Amélie Boyaval, Petites-Sœurs, rue de Lille.

Du 21. — Marie Lasserre, 20 jours, rue la Belle vue. — Emille Selosse, 3 ans, rue des Poutrains.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MARCHAND-PFLIEGER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de Dame Mathilde PFLIEGER, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1879, à l'âge de 33 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du du Curé, 26.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité la de Rédaction.

Nous recevons cette boutade :

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans ce temps de misère publique, il est une économie qui me paraît très-réalisable : supprimer complétement, au bénéfice des pauvres, l'éclairage des rues de la ville. De la manière dont celui-ci se fait depuis huit jours, personne, je crois, n'y verrait de différence.

« *Un de vos abonnés,*

« Roubaix, le 20 décembre 1879.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . 0,34.00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . 0,37.50

Pain blanc.

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . 0,41.00

Pain de fleur, dit pain français.

composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05.75
Les deux pains, à. 0,11.50
Les quatre pains, à. 0.23.00
Les huit pains, à. 0.46.00

Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 22 décembre 1879.

Le maire de Roubaix, C. DAUDET.

Belgique

— MONS. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les ouvriers mineurs du Borinage recommencent à se mettre